

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale du 03 avril 2015, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

FEVRIER Eric, VIPREY Bernard, SALAT Patricia, LABOUYGUES Patrick, FIALON Catherine, GAUZINS Joël, VERDIER Pierrette, CAUMEL Claude, GAILLAC Jacqueline, BEDOUSSAC Claude, LABORDE Jean-Didier, IZOULET Catherine, BONHOURE Jean-Louis, LAFON Monique, DELCAUSSE Pascal, CHERPEAU Aline.

Absents excusés : FAURE Cédric pouvoir à Eric FEVRIER, Rachel PICARD pouvoir à VERDIER Pierrette.

Absente : BONNISSEAU Cécilia jusqu'à 19h00

La séance est ouverte à 18h40

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

MME SALAT Patricia est élue à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 31 MARS 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

1. Adhésion au groupement d'achat d'énergies

Approuvé à l'unanimité.

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE

Monsieur le Maire,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune de Saint-Mamet- La Salvetat a des besoins en matière :

- d'acheminement et de fourniture d'électricité,
- de services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune de Saint-Mamet-la Salvetat au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de Saint-Mamet-la Salvetat au groupement de commandes précité pour :
 - o l'acheminement et la fourniture d'électricité ;
 - o la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés ;
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes, cette décision valant signature de la convention constitutive pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département ;
- Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint-Mamet-la Salvetat et ce sans distinction de procédures ;
- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes ;
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget ;
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Saint-Mamet-la Salvetat
 - Adhère au groupement d'achat d'énergie

OBJET : AJUSTEMENT DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal les taux d'imposition 2014 :
 - o Taxe habitation : 11.66%
 - o Taxe Foncier Bâti : 21.38 %
 - o Taxe Foncier Non Bâti : 59.52 %

Les bases d'imposition 2015, revalorisées par les services fiscaux, ont une progression de : 0.9%

Après avis de la commission des finances,

- Propose de maintenir ces taux

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Maintient les taux d'imposition pour 2015
 - o Taxe habitation : 11.66%
 - o Taxe Foncier Bâti : 21.38 %
 - o Taxe Foncier Non Bâti : 59.52 %

OBJET : BUDGET COMMUNE BP 2015

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2015,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - o D'APPROUVER le budget primitif 2015 de la commune
 - Section fonctionnement : 1 824 438 euros
 - Section investissement : 4 664 030 euros

M.DELCAUSSE Pascal demande de quel montant seront les annuités d'emprunt.

M. le Maire répond qu'aujourd'hui le taux est à 1.8% sur 15 ans avec des annuités de 290 000 €/an.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Par 15 voix pour, 0 contre, 4 abstentions

- o APPROUVE le budget primitif 2015 de la commune
 - Section fonctionnement : 1 824 438 euros
 - Section investissement : 4 664 030 euros

OBJET : SUBVENTIONS 2015

Monsieur le Maire,

- Informe que la commission en charge des associations propose d'attribuer les subventions suivant le tableau annexé
- Propose de suivre l'avis de la commission
- Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2015

SUBVENTIONS	propositions 2015
A LIVRE OUVERT	400
ANCIENS COMBATTANTS	70
ASSM + TAI CHI CHUAN	350
AUVERGNATS DU ST LAURENT	1000
CHASSE	500
CLUB DE L'ESPOIR	150
COMICE AGRICOLE	200
COMITE DES FETES	3000
CROIX BLANCHE	200
	200
CULTURE ET LOISIRS	550
CULTURE ET LOISIRS sub except	250
ETOILE SPORTIVE	3500
FAMILLES RURALES	48000
HAND ST MAMET	6000
JUMELAGE SAINT MAMET	3000
MERCREDI DES NEIGES	100
MOTO CLUB	2000
TRIAL CLUB	3000
PARENTS D'ELEVES	2500
SAINT MAMET RUGBY	2500
OCCE 15 53€ / élève	8250
SYNDICAT ELEVEURS BOVINS LIMOUSIN	3000
VELO SANSAC ARPAJON	300
ACCENT JEUNES	100
ADCP PROTECTION CIVILE	100
ADOT 15	100
AFSEP (sclérose)	100
CAF FSL	300
FRANCE ALZHEIMER CANTAL	100
GVA LAROQUEBROU	100
LIGUE CONTRE CANCER	100
SECOURS POPULAIRE	100
TOTAL	90 120

M. BONHOURE Jean-Louis demande si l'association « A livre ouvert » fonctionne toujours.

MME VERDIER Pierrette répond par l'affirmative et précise qu'elle prend à sa charge les manifestations.

MME CHERPEAU Aline informe que l'association « Le tour du Cantal pédestre » est en sommeil.

MME CHERPEAU Aline fait part d'une demande de l'association « Familles rurales » : plusieurs conventions arrivent à échéances il faudrait les renouveler.

M. le Maire indique que les représentants de l'association ont été reçus en mairie et que la rédaction de ces nouvelles conventions est en cours. En outre, la municipalité a toujours travaillé en totale confiance avec cette association et souhaite rester dans cette même lignée.

M. BONHOURE Jean-Louis demande si l'association « moto club » et l'association « trial club » ont deux bureaux distincts ou si ce sont les mêmes membres.

M. le Maire indique que pour le « moto club » c'est toujours le même président et pour le « trial club » c'est un nouveau bureau.

M. DELCAUSSE Pascal demande qu'elle est cette nouvelle association « TEAM PB RACING » et que signifie sponsoring.

M. le Maire répond que cette association ne concerne que deux enfants. Si cette association porte un projet la municipalité peut sponsoriser en échange du port du logo de Saint-Mamet-la Salvetat. Il y a environ 10 courses par an et ces jeunes coureurs sont bien placés dans les compétitions.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Attribue les subventions suivant tableau annexé

OBJET : BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT BP 2015

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2015,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - D'APPROUVER le budget primitif 2015 de l'eau et de l'assainissement
 - Section fonctionnement : 601 068 euros
 - Section investissement : 1 347 227 euros

M. DELCAUSSE Pascal demande de quel montant seront les annuités d'emprunt.

M. le Maire indique que les annuités sont de 26 800 €/an sur 20 ans.

MME LAFON Monique demande quelle décision a été prise suite à la réunion menée par le bureau d'étude SOCAMA au sujet de la station d'eau.

M. VIPREY Bernard informe qu'ils ont rencontré la Police de l'eau pour avoir quelques précisions supplémentaires et la municipalité est dans l'attente d'un chiffrage précis de la part du bureau d'étude SOCAMA.

MME LAFON Monique en conclut que ces travaux ne se feront pas sur 2015.

M. VIPREY Bernard confirme et précise qu'il y a 18 mois de démarches administratifs auparavant.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Par 16 voix pour, 0 contre, 3 abstentions

- APPROUVE le budget primitif 2015 de l'eau et de l'assainissement
 - Section fonctionnement : 601 068 euros
 - Section investissement : 1 347 227 euros

Départ de MME CHERPEAU Aline

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT BP 2015

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2015,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - D'APPROUVER le budget primitif 2015 du lotissement
 - Section fonctionnement : 418 074 euros
 - Section investissement : 327 525 euros

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- APPROUVE le budget primitif 2015 du lotissement
 - Section fonctionnement : 418 074 euros
 - Section investissement : 327 525 euros

QUESTIONS DIVERSES :

Sans objet

Fin de la séance 20h20